

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
N° DE COUR : 500-11-022070-037

COUR SUPÉRIEURE

(Siégeant à titre de tribunal désigné en vertu de la
*Loi sur les arrangements avec les créanciers des
compagnies*)

DANS L'AFFAIRE DU PLAN D'ARRANGEMENT
DE :

Les Boutiques San Francisco Incorporées, Les
Ailes de la Mode Incorporées et Les Éditions San
Francisco Incorporées, sociétés dûment
constituées selon les lois canadiennes, ayant leur
principale place d'affaires au :

50 rue de Lauzon
Boucherville QC J4B 1E6

Débitrices

– et –

RSM RICHTER INC.

Contrôleur

SEPTIÈME RAPPORT DU CONTRÔLEUR DÉSIGNÉ SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DES DÉBITRICES (Le 19 mai 2004)

I. INTRODUCTION

1. Le 17 décembre 2003, Les Boutiques San Francisco Incorporées (« BSF »), Les Ailes de la Mode Incorporées (« Les Ailes ») et Les Éditions San Francisco Incorporées (« Éditions ») (ci-après collectivement appelées les « Débitrices ») ont déposé à la Cour supérieure du Québec une requête visant l'émission d'une ordonnance initiale conformément aux dispositions de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* (ci-après appelée « LACC »). Le même jour, l'Honorable Clément Gascon a émis une ordonnance initiale (ci-après appelée « l'Ordonnance Initiale ») nommant *inter alia* Richter & Associés Inc. (maintenant dénommée RSM Richter Inc.) à titre de contrôleur (ci-après appelée « Contrôleur »);
2. Le 15 janvier 2004, les Débitrices ont déposé une requête pour obtenir une prorogation de délai pour déposer le Plan d'Arrangement et le même jour, l'Honorable Clément Gascon a rendu une ordonnance prolongeant l'Ordonnance Initiale jusqu'au 16 mars 2004. Cette ordonnance (ci-après appelée « l'Ordonnance Initiale Modifiée ») inclut des conclusions qui n'apparaissaient pas à l'Ordonnance Initiale;
3. Le 16 mars 2004, l'Honorable Clément Gascon a rendu une ordonnance prolongeant l'Ordonnance Initiale Modifiée jusqu'au 23 avril 2004;
4. Le 23 avril 2004, l'Honorable Clément Gascon a rendu une ordonnance prolongeant l'Ordonnance Initiale Modifiée jusqu'au 21 mai 2004;

5. À moins d'indication contraire, les montants apparaissant au présent rapport sont exprimés en dollars canadiens;
6. Le septième rapport du Contrôleur vise à informer la Cour et lui faire rapport de ce qui suit :
 - Activités du Contrôleur;
 - Requêtes pendantes;
 - Opérations;
 - Flux monétaires;
 - Obligations post-Ordonnance de Les Ailes à BSF;
 - Autres obligations post-Ordonnance;
 - Obligations des administrateurs;
 - Créances antérieures à l'Ordonnance Initiale;
 - Mise en place du plan de restructuration (dont la vente des actifs et/ou la récapitalisation);
 - Échéancier et dépôt d'un Plan d'Arrangement;
 - Requête pour extension de délais;
 - Changement de nom corporatif du Contrôleur;
 - Conclusion et recommandation;
7. Nous devons toutefois prévenir la Cour que le Contrôleur n'a pas effectué d'enquête ou de vérification des livres et registres des Débitrices et, par conséquent, il ne peut émettre d'opinion en ce qui a trait à l'exactitude ou au caractère exhaustif de l'information contenue au présent rapport. Les renseignements faisant l'objet du présent rapport proviennent des livres et registres mis à la disposition du Contrôleur et de discussions avec les dirigeants des Débitrices;

II. ACTIVITÉS DU CONTRÔLEUR (DEPUIS LE DERNIER RAPPORT)

8. Immédiatement après l'émission de l'Ordonnance du 23 avril 2004, celle-ci et sa traduction en français ont été rendues disponibles sur le site Internet du Contrôleur au www.richter.ca;
9. Le 4 mai 2004, le Contrôleur a fait parvenir à tous les créanciers connus des Débitrices ayant une réclamation de plus de 250 \$ une copie de l'Ordonnance rendue le 23 avril 2004 ainsi que sa traduction française. Cet avis a également été envoyé aux détenteurs de débentures, soit aux quelques 1 200 personnes apparaissant au registre des débentures maintenu par la Caisse canadienne de dépôt de valeurs limitée (*Canadian Depository for Securities Limited*);
10. Les Débitrices ont offert toute leur coopération au Contrôleur et ce dernier a eu plein accès à leurs locaux de même qu'à leurs livres et registres. Le Contrôleur a maintenu les procédés mis en place afin d'assurer la surveillance hebdomadaire des recettes et débours, telle que prévue par la LACC et les Débitrices remettent au Contrôleur, sur une base hebdomadaire, une comparaison et une analyse d'écart entre les résultats réels et les projections d'encaisse déposées par les Débitrices dans le cadre des procédures entreprises en vertu de la LACC;
11. Le Contrôleur assiste les dirigeants des Débitrices et participe aux rencontres du comité de gestion où les dirigeants des Débitrices s'enquêtent des progrès accomplis par chacun et élaborent les mesures correctives à être apportées;
12. Le Contrôleur a discuté avec les membres du comité spécial, a participé à des réunions, a été informé de l'évolution du processus, voire, a pu assister dans la recherche d'investisseurs et/ou

d'acheteurs tel que plus amplement décrit dans le sixième Rapport du Contrôleur et plus loin dans ce rapport;

III. REQUÊTES PENDANTES

13. Le 12 mars 2004, Claudel Lingerie Inc. et Vanessa Lingerie Ltée (les « Requérantes »), signifiaient une « Requête afin que soit déclaré le droit de propriété des créancières et à ordonner la remise des sommes qui sont la propriété des créancières ». Par cette requête, les Requérantes cherchaient à obtenir paiement de la somme de 108 260,24 \$ des Débitrices pour des marchandises prétendument en consignation. Les Débitrices et le Contrôleur ont contesté cette demande lors de l'audition sur cette requête le 23 avril 2004. L'affaire a été prise en délibéré par l'Honorable Clément Gascon;
14. Le 24 mars 2004, Place Rosemère Inc. (la « Requérante ») signifiait une « Requête en réclamation d'arrérages de loyer » afin de récupérer une somme de 87 283,68 \$ prétendument due par Les Boutiques San Francisco Incorporées en vertu d'un bail relativement à un centre commercial situé dans la ville de Rosemère, province de Québec. Cette réclamation est contestée par les Débitrices et l'audition est prévue pour le 9 juin 2004;
15. Le 20 avril 2004, Les Boutiques San Francisco Incorporées signifiaient une « Requête pour assurer le respect de l'ordonnance initiale » pour faire déclarer nul l'Avenant 4 émis par St. Paul Guarantee et faire déclarer inapplicable un article particulier de la police d'assurance. L'audition de cette requête a été fixée au 21 mai 2004;

IV. OPÉRATIONS

16. Le comité de gestion mis sur pied dans le cadre de la restructuration continue de se réunir régulièrement afin de faire état du résultat des mesures entreprises et des résultats obtenus et informer les membres du comité des actions ou mesures qui seront ultérieurement entreprises;
17. Régulièrement, une lettre est acheminée aux employés des boutiques et des magasins afin de les informer des résultats de la réorganisation et des mesures correctives apportées;
18. Depuis l'émission de l'Ordonnance Initiale, les Débitrices, parfois accompagnées du Contrôleur, ont continué à avoir des rencontres et des discussions avec les représentants du syndicat bancaire, les locateurs et les autres créanciers et fournisseurs;
19. D'ailleurs, depuis l'émission de l'Ordonnance Initiale Modifiée, et malgré l'élimination de plusieurs postes reliés aux achats, le personnel des Débitrices s'est efforcé de maintenir, voire de rétablir de bonnes relations d'affaires avec les différents fournisseurs de manière à s'assurer l'approvisionnement de marchandises;
20. Les Débitrices ont maintenu le niveau de qualité du service à la clientèle et ont continué d'honorer tous les bénéfices des programmes de fidélisation de la clientèle de même que les certificats cadeaux et notes de crédit en circulation;
21. Compte tenu que la phase de restructuration opérationnelle était complétée, MM. Jean-Claude Gagnon et Laurent Mériault ont récemment quitté leur fonction. Louis Dessureault, vice-

président opérations et Chantal Létourneau, directrice des services comptables, assument les fonctions de façon intérimaire;

V. FLUX MONÉTAIRES

22. Nous incluons à l'Annexe « A » de ce rapport un sommaire des recettes et débours des Débitrices pour la période du 18 avril au 15 mai 2004 comparativement aux projections de recettes et débours préparées par la direction des Débitrices et incluses au sixième rapport du Contrôleur;
23. En date du 15 mai 2004, le solde du prêt à terme du syndicat bancaire était d'environ 7 800 000 \$;
24. Durant cette période, les flux monétaires nets découlant des opérations ont été négatifs d'environ 3 100 000 \$ comparativement à des flux monétaires nets projetés négatifs de 5 700 000 \$. En date du 15 mai 2004, les Débitrices détenaient un encaisse combiné d'environ 4 100 000 \$, soit 2 500 000 \$ de plus que prévu;
25. Cet écart favorable de 2 500 000 \$ correspond principalement à des écarts devant se renverser dans des périodes futures :

- Recettes (écart défavorable de 600 000 \$)
 - Les recettes provenant des ventes de marchandises (incluant les taxes de vente) ont été inférieures aux projections d'environ 560 000 \$;
 - Les recettes liées aux ventes des éléments d'actif excédentaires, ont été de 30 000 \$ inférieures aux projections;
 - Les recettes de loyer de 88 000 \$ n'avaient pas été projetées;
 - Les recettes provenant du programme de récompenses relié aux cartes de crédit et les commissions sur les adhésions ont été approximativement 96 000 \$ inférieures aux projections;
- Débours (écart favorable de 3 200 000 \$)

Les débours de la période ont été d'environ 3 200 000 \$ inférieurs à ce qui avait été projeté. Cet écart positif est expliqué comme suit :

- Approximativement 2 500 000 \$ d'achats de marchandises ont été reportés à des périodes futures;
- Les salaires et les DAS ont été environ 105 000 \$ supérieurs à ce qui avait été projeté;
- Les débours relatifs aux frais de ventes, aux frais généraux et aux frais administratifs ont été approximativement 439 000 \$ inférieurs aux projections, cet écart est prévu se renverser dans les périodes futures;
- Les taxes de ventes ont été environ 43 000 \$ supérieures aux montants projetés dû principalement aux achats de marchandises qui ont été inférieurs aux projections;
- Les débours relatifs aux frais financiers qui incluent les remboursements en capital, ont été inférieurs d'environ 405 000 \$ à ce qui avait été projeté;

- Autres (écart défavorable de 75 000 \$)

Approximativement 75 000 \$ de dépôts de sécurité ont été faits lesquels n'avaient pas été projetés;

26. Les dirigeants des Débitrices ont révisé les projections de flux monétaires pour la période se terminant le 31 juillet 2004, et celles-ci sont présentées à l'Annexe « B »;

VI. OBLIGATIONS POST-ORDONNANCE DE LES AILES À BSF

27. Tel que mentionné dans le sixième Rapport du Contrôleur, les Débitrices ont maintenu la pratique établie à l'effet qu'une Débitrice peut effectuer des débours d'opération pour le bénéfice de l'autre (salaires, intérêts, etc.) Évidemment, une comptabilité appropriée est maintenue à cet égard;
28. De plus, chacune des Débitrices honore, aux termes de contrats dont bénéficient les clients, les avantages découlant des programmes de fidélisation, les certificats cadeaux et les notes de crédit émises par l'autre;
29. BSF a payé tous les honoraires professionnels encourus dans le cadre des procédures entreprises en vertu de la LACC;
30. BSF encourt également toutes les dépenses communes d'administration et du centre de distribution et impute à Les Ailes un frais de gestion hebdomadaire d'environ 100 000 \$ pour sa quote-part estimée de ces dépenses;
31. En date du 30 avril, 2004, Les Ailes est endettée envers BSF d'une somme d'environ 2 400 000 \$ à BSF pour sa quote-part des honoraires professionnels encourus dans le cadre des procédures entreprises en vertu de la LACC, sa quote-part des dépenses administratives communes encourues depuis le 20 mars 2004 de même que des débours d'opération et des transactions reliées aux programmes de fidélisation ayant eu lieu après le 31 janvier 2004 (voir Annexe C) ;
32. Selon les projections de flux monétaires préparées par la direction pour la période se terminant le 31 juillet 2004, les fonds générés par les opérations de Les Ailes ne seront pas suffisants pour effectuer le remboursement du montant de 2 400 000 \$ dû à BSF tel que projeté par la direction dans la semaine du 29 mai 2004 et non plus que pour les sommes qui seront dues à BSF pour les dépenses communes d'administration et du centre de distribution et autres déboursés d'opérations encourus par la suite, à moins que BSF avance à Les Ailes les fonds pour ce faire;
33. De manière à assurer que ces avances bénéficient d'une protection adéquate, les Débitrices demandent à la Cour que BSF soit autorisé à faire des avances à Les Ailes et que de telles avances bénéficient d'une sûreté sur les éléments d'actif de Les Ailes, prenant rang après les sûretés du syndicat bancaire quant au prêt à terme;

VII. AUTRES OBLIGATIONS POST-ORDONNANCE

34. Les Débitrices ne peuvent établir, d'ici à ce que la fermeture mensuelle des livres et registres ne soit complétée, le montant exact des obligations encourues depuis le 17 décembre 2003 qui demeurent impayées au 15 mai 2004. Sur la base des informations fournies par les Débitrices, le

Contrôleur a estimé certaines obligations particulières encourues après l'émission de l'Ordonnance Initiale relativement aux salaires dus aux employés, déductions à la source, bénéfices marginaux et taxes de vente. Ces estimés apparaissent à l'Annexe « D » et devraient excéder 1 200 000 \$ au 15 mai 2004;

VIII. OBLIGATIONS DES ADMINISTRATEURS

35. Les Débitrices remettent de façon périodique au Conseil d'administration un rapport estimant le montant des réclamations statutaires potentielles encourues depuis le 17 décembre 2003 qui demeurent impayées. Des extraits de ce rapport en date du 15 mai 2004 sont inclus à l'Annexe « E »;
36. Suite à l'Ordonnance Initiale, les Débitrices ont entrepris les démarches nécessaires pour maintenir la couverture d'assurance des administrateurs et dirigeants. Les Débitrices considèrent que le renouvellement proposé par l'assureur primaire ne respecte pas les termes de l'Ordonnance Initiale;
37. Aussi, le 20 avril 2004, Les Boutiques San Francisco Incorporées signifiaient une « Requête pour assurer le respect de l'Ordonnance Initiale » pour faire déclarer nul l'Avenant 4 émis par St-Paul Guarantee et faire déclarer inapplicable un article particulier de la police d'assurance. L'audition de cette requête a été fixée au 21 mai 2004;

IX. CRÉANCES ANTÉRIEURES À L'ORDONNANCE INITIALE

38. Selon les livres et registres des Débitrices, le solde dû aux créanciers ayant des créances antérieures à l'Ordonnance Initiale peut être résumé comme suit :

Créanciers (En milliers de \$)	BSF	Les Ailes	Éditions	Total
Créanciers garantis				
Syndicat bancaire	-- \$	7 800 \$	-- \$	7 800 \$
Les Boutiques San Francisco Incorporées		3 150		3 150
Carrefour Laval Leasehold	--	189	--	189
Ivanhoé	--	5 115	--	5 115
RoyNat	1 650	--	--	1 650
Total	1 650	16 254	--	17 904
Créanciers ordinaires				
Comptes fournisseurs	9 915	25 182	--	35 097
Détenteurs de débentures	16 357	--	--	16 357
Dû à BSF	--	36 150	--	36 150
Dû à Éditions	5 641	--	--	5 641
Contingences	--	--	Inconnu	--
Total	31 913	61 332	Inconnu	93 245
Total	33 563 \$	77 586 \$	-- \$	111 149 \$

X. MISE EN PLACE DU PLAN DE RESTRUCTURATION

Restructuration financière

39. Le plan de restructuration présenté en janvier dernier prévoit la restructuration financière de l'entreprise concurremment ou subséquentement au Plan d'Arrangement;
40. Le sixième Rapport du Contrôleur décrit le processus qui a été mis en place pour la recherche d'investisseurs ou alternativement, d'acheteurs pour les éléments d'actif des Débitrices;
41. Tel que mentionné dans le rapport précédent, le délai pour le dépôt des offres avait été fixé au lundi 26 avril 2004 à 17:00;
42. Le 26 avril 2004, un total de sept (7) offres ont été déposées aux bureaux de Richter Financement corporatif, à Montréal;
43. Une rencontre organisée par le comité spécial a été tenue dans la soirée du 26 avril 2004 afin de procéder à l'ouverture et à la lecture des offres déposées. Des représentants du Contrôleur, de Richter Financement corporatif, de PricewaterhouseCoopers Financement corporatif Inc. ("PWC") et des conseillers juridiques des Débitrices, de même que le chef de la restructuration des Débitrices, ont participé à cette rencontre;
44. Conformément au mandat qui lui a été confié, PWC a procédé à une analyse des offres déposées. Cette analyse a été présentée aux membres du comité spécial au cours d'une rencontre tenue le 29 avril 2004;
45. Lors de cette rencontre, il a été convenu par les membres du comité spécial que des précisions s'avéraient nécessaires afin de procéder à une analyse plus précise de chacune des offres et de faciliter les comparaisons entre chacune d'elles, le tout de manière à permettre au comité spécial de prendre une décision éclairée;
46. À la suite de cette rencontre, deux (2) des offrants ont été avisés par écrit de la décision du comité spécial de ne pas retenir leur offre;
47. Pendant la période du 3 au 5 mai 2004, des rencontres ont été organisées avec les cinq (5) offrants dont les offres ont été jugées les plus intéressantes par le comité spécial. Le but de ces rencontres était de clarifier différents aspects des offres déposées. Des représentants de Richter Financement corporatif et des conseillers juridiques des Débitrices, de même que le chef de la restructuration des Débitrices, ont pris part à ces rencontres avec les cinq (5) offrants en question;
48. Au cours de ces rencontres, le comité spécial a invité chacun des cinq (5) offrants à déposer, au plus tard le 5 mai 2004, une offre qui inclurait les précisions discutées au cours de ces rencontres;
49. Quatre (4) des cinq (5) offrants retenus ont déposé une offre précisée. Quant au 5^e offrant, il a transmis le 6 mai 2004 à Richter Financement corporatif une lettre indiquant sa décision de ne pas déposer d'offre révisée et précisant que son offre du 26 avril 2004 était caduque;
50. Une réunion du comité spécial fut tenue le 6 mai 2004 au cours de laquelle PWC a été invitée à présenter son analyse des quatre (4) offres précisées;

51. À la suite de cette réunion, une recommandation a été émise par le comité spécial au conseil d'administration des Débitrices visant l'acceptation de l'offre déposée par un groupe d'investisseurs qui se compose de gens d'affaires incluant M. Paul Delage Roberge, le tout sujet à certaines clarifications additionnelles demandées à ce groupe;
52. Cette offre vise la recapitalisation de BSF et Les Ailes et consiste en un placement privé par voie de souscription à des unités de BSF (à la hauteur d'un tiers des montants souscrits) et à des débentures de BSF (à hauteur des deux tiers des montants souscrits). Le montant total du placement privé est d'un minimum de 15,4 millions de dollars. L'offre de recapitalisation est notamment conditionnelle à la conclusion, au plus tard le 27 mai 2004, d'une entente entre BSF, Les Ailes et Ivanhoé Cambridge concernant divers éléments dont le Complexe Les Ailes situé au centre-ville de Montréal et le règlement de sa créance garantie. L'offre prévoit également, en sus du paiement au syndicat bancaire, le paiement d'un montant total de 15,6 millions de dollars aux créanciers des Débitrices. BSF, et le cas échéant les Débitrices, doivent obtenir toutes les approbations nécessaires au plus tard le 30 juillet 2004;
53. Le 10 mai 2004, le comité spécial s'est à nouveau réuni et pris la décision finale de recommander formellement au conseil d'administration des Débitrices l'acceptation de l'offre du groupe d'investisseurs. Le conseil d'administration a par la suite décidé d'accepter l'offre en question puisqu'elle constituait, à son avis, la meilleure offre pour l'ensemble des parties intéressées, notamment les créanciers des Débitrices. Il convient de noter que ni M. Roberge, ni Mme Camille Roberge en leur capacité d'administrateurs n'ont participé à ce processus non plus qu'à cette réunion du conseil d'administration des Débitrices;

Vente d'éléments d'actif et restructuration opérationnelle

54. Tel que mentionné dans les rapports précédents, le repositionnement des magasins Les Ailes s'est effectué dans chacun des magasins et plus particulièrement la superficie du magasin du centre-ville a été réduite à environ 75,000 p.c. répartis sur le rez-de-chaussée et le premier étage;
55. La liquidation des inventaires et des éléments d'actif excédentaires au magasin du centre-ville et du centre de distribution est maintenant pratiquement complétée;
56. Tel que mentionné dans le rapport précédent, le réaménagement final du magasin Les Ailes du centre-ville de même que la négociation des termes du bail à long terme avaient été reportés à la demande d'Ivanhoe Cambridge jusqu'à ce que les éventuels investisseurs ou acheteurs soient connus;
57. Suite à l'acceptation de l'offre de recapitalisation, les représentants du groupe d'investisseurs ont entamé des discussions avec Ivanhoe Cambridge en vue de conclure une entente dans les plus brefs délais;
58. Pour ce qui est de l'immeuble abritant le siège social, aucune autre offre n'a été reçue mais nous comprenons que le groupe d'investisseurs considère maintenant garder cet immeuble;

XI. ÉCHÉANCIER ET DÉPÔT D'UN PLAN D'ARRANGEMENT

59. L'échéancier de l'implantation du Plan d'Arrangement en particulier quant aux éléments prévus à la phase IV du chemin critique préparé le 15 janvier 2004 a été établi par les Débitrices comme suit (voir annexe F) :

Processus de preuve de réclamation

60. Les Débitrices ont soumis à cette Cour une requête pour établir le processus et de dépôt des réclamations et déterminer une date limite de dépôt des réclamations qui prévoit qu'un avis et les documents pertinents soient envoyés aux créanciers au plus tard le 28 mai 2004. La date limite pour le dépôt des réclamations a été établie au 30 juin 2004;

Dépôt d'un Plan d'Arrangement

61. Les Débitrices prévoient déposer leur Plan d'Arrangement au plus tard le 7 juin 2004 et qu'à ce moment, l'envoi postal aux créanciers contienne les documents suivants :

- Avis de convocation à l'assemblée des créanciers;
- Plan d'Arrangement;
- Rapport du Contrôleur sur le Plan d'Arrangement;

62. De plus, de manière à éviter de faire un autre envoi postal aux créanciers, l'avis de demande d'homologation du Plan d'Arrangement serait inclus à l'envoi postal du Plan d'Arrangement;

Assemblée des créanciers

63. Dans la mesure où en prenant pour hypothèse que le Plan d'Arrangement est déposé dans le délai prévu ci-haut, l'assemblée des créanciers pourrait raisonnablement être tenue au début du mois de juillet 2004;

64. Compte tenu que la date exacte du dépôt du Plan d'Arrangement est inconnue à ce moment-ci et que la date d'assemblée des créanciers sera déterminée selon la date du dépôt du Plan d'Arrangement, les Débitrices ont soumis à cette Cour une demande visant à ce que le Contrôleur, après consultation avec les Débitrices, fixe la date de l'assemblée des créanciers et que l'avis de convocation à l'assemblée des créanciers soit envoyé aux créanciers au moins 15 jours avant la tenue de l'assemblée des créanciers;

Approbaton du Plan d'Arrangement par la Cour

65. Dans la mesure où les délais indiqués ci-haut sont rencontrés, la requête visant l'approbaton du Plan d'Arrangement par cette Cour pourrait raisonnablement être présentée au début du mois de juillet 2004;

Mise en oeuvre de l'arrangement

66. Considérant le délai d'appel de 21 jours, il est raisonnable de penser que le premier dividende aux créanciers pourrait être versé au mois d'août 2004;

XII. REQUÊTE POUR EXTENSION DE DÉLAIS

67. L'offre de recapitalisation des débitrices est conditionnel à la conclusion d'une entente avec Ivanhoe Cambridge d'ici le 27 mai 2004 de même que l'acceptation d'un Plan d'Arrangement par les créanciers et l'approbation de ce Plan d'Arrangement par la Cour;
68. L'offre de recapitalisation prévoit également que la transaction de placement privé doit être faite au plus tard le 30 juillet 2004;
69. Compte tenu de ce qui précède, les Débitrices ont l'intention de déposer un Plan d'Arrangement après la conclusion d'une entente avec Ivanhoe Cambridge;
70. De plus, de manière à respecter l'échéancier du 30 juillet 2004 et tel qu'il a été exposé dans la section précédente, le dépôt du Plan d'Arrangement pourrait avoir lieu au plus tard le 7 juin 2004;
71. Selon l'échéancier discuté dans la section précédente, la mise en œuvre de l'arrangement pourrait se faire au mois d'août 2004;
72. En conséquence, les Débitrices demandent à la Cour de prolonger l'Ordonnance Initiale Modifiée jusqu'au 30 juillet 2004;
73. Les projections financières préparées par les dirigeants des Débitrices indiquent que ces dernières auront les fonds nécessaires à leurs opérations durant cette période, en tenant pour acquis que BSF avance des fonds à Les Ailes de la manière exposée à la section VI de ce rapport et tel que soumis à cette Cour par les Débitrices dans leur requête;

XIII. CHANGEMENT DE NOM CORPORATIF DU CONTRÔLEUR

74. En date du 18 mai 2004, Richter & Associés Inc. a changé son nom pour dorénavant se désigner sous le nom RSM Richter Inc. Il s'agit de la même entité corporative. Aussi, le Contrôleur demande à la Cour de bien vouloir noter ce changement de nom et d'ordonner que le Contrôleur soit désormais désigné comme étant RSM Richter Inc., et que toute ordonnance rendue préalablement, et tout engagement pris préalablement soit amendé et modifié pour que le Contrôleur soit désigné comme étant RSM Richter Inc.;

XIV. CONCLUSION ET RECOMMANDATION

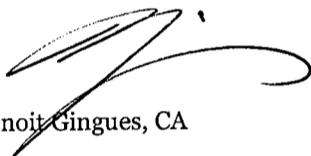
75. Les Débitrices ont, depuis le prononcé de l'Ordonnance Initiale, posé plusieurs gestes visant à les mener vers une restructuration de leurs opérations et de leurs obligations. Ils ont agi et continuent d'agir de bonne foi;
76. Le Contrôleur a pu, dans ce rapport et dans les rapports précédents, faire état et décrire ce qui fut accompli;
77. Les Débitrices ont en général respecté l'échéancier proposé lors de l'audition du 15 janvier 2004;
78. Malheureusement et malgré les efforts déployés par les Débitrices et le Contrôleur, il n'est pas possible, à ce stade, de déposer immédiatement un Plan d'Arrangement;

79. Les Débitrices croient être en mesure de déposer un tel Plan d'Arrangement, mais un délai additionnel est requis et le délai requis par les Débitrices apparaît raisonnable et approprié au Contrôleur;
80. Les Débitrices demandent à la Cour l'autorisation de mettre en place le financement nécessaire à Les Ailes pour le paiement des montants dus à BSF et des sommes qui seront dues à BSF pour les dépenses communes et les déboursés d'opérations et que ce financement bénéficie d'une protection adéquate;
81. Dans la mesure où le financement de Les Ailes est autorisé, l'extension demandée ne saurait causer de préjudice sérieux à l'un ou l'autre des créanciers et l'extension devrait être accordée.

Le tout respectueusement soumis par RSM Richter Inc. en sa qualité de Contrôleur nommé par le tribunal de Les Boutiques San Francisco Incorporées, Les Ailes de la Mode Incorporées et Les Éditions San Francisco Incorporées.

FAIT À MONTRÉAL, ce 19^e jour de mai 2004.

RSM RICHTER INC.
Contrôleur nommé par le tribunal



Benoit Gingues, CA

ANNEXE A-1

LES BOUTIQUES SAN FRANCISCO INCORPORÉES (combined)
STATEMENT OF RECEIPTS AND DISBURSEMENTS FOR THE
PERIOD APRIL 18 TO MAY 15, 2004 (the "Period")
(Note 1)

Receipts

Sales receipts (note 2)	9,498,426	8,559,636	(938,790)
Gift certificate sales (redemptions) (note 2)	(200,000)	181,146	381,146
Sale of non-core business units and redundant assets	105,881	75,917	(29,964)
Rents		88,344	88,344
Credit card rewards program reimbursements / membership commissions	400,000	303,725	(96,275)

Total receipts**Disbursements (note 3)**

Purchases	7,267,235	4,783,595	2,483,640
Salaries	1,463,380	1,531,885	(68,505)
DAS	639,648	677,510	(37,862)
Selling, General & Admin.	4,585,042	4,145,858	439,184
Financial (including principal repayment on term loan)	1,453,587	1,048,126	405,461
Sales taxes	80,000	122,648	(42,648)
Capital expenditures			

Total disbursements**Net receipts (disbursements) from operations**

Payment of pre-filing letter of credits			
(Payment) reimbursement of security deposits		(74,838)	(74,838)

Net receipts (disbursements)

Bank balance - opening

Bank balance- closing

April 18 to May 15, 2004		
Forecast	Actual	Variance
(note 1)		
9,498,426	8,559,636	(938,790)
(200,000)	181,146	381,146
105,881	75,917	(29,964)
	88,344	88,344
400,000	303,725	(96,275)
9,804,307	9,208,768	(595,539)
7,267,235	4,783,595	2,483,640
1,463,380	1,531,885	(68,505)
639,648	677,510	(37,862)
4,585,042	4,145,858	439,184
1,453,587	1,048,126	405,461
80,000	122,648	(42,648)
15,488,892	12,309,622	3,179,270
(5,684,585)	(3,100,854)	2,583,731
	(74,838)	(74,838)
(5,684,585)	(3,175,692)	2,508,894
7,273,212	7,273,212	
1,588,627	4,097,521	2,508,894

(refer to attached notes)

ANNEXE A-2

LES BOUTIQUES SAN FRANCISCO INCORPORÉES
STATEMENT OF RECEIPTS AND DISBURSEMENTS FOR THE
PERIOD APRIL 18 TO MAY 15, 2004 (the "Period")
(Note 1)

Receipts

Sales receipts (note 2)			
Gift certificate sales (redemptions) (note 2)			
Sale of non-core business units and redundant assets			
Reimbursement of expenses and management fees			
Total receipts			

Disbursements (note 3)

Purchases			
Salaries			
DAS			
Selling, General & Admin.			
Financial (including principal repayment on term loan)			
Sales taxes			
Capital expenditures			
Total disbursements			

Net receipts (disbursements) from operations

Payment of pre-filing letter of credits			
Reimbursement of expenses from Les Ailes			
(Payment) reimbursement of security deposits			

Net receipts (disbursements)

Bank balance - opening			
Bank balance- closing			

April 18 to May 15, 2004		
Forecast	Actual	Variance
(note 1)		
2,776,100	2,270,406	(505,694)
105,881	30,708	(75,173)
2,881,981	2,301,114	(580,867)
2,457,166	1,051,056	1,406,110
536,984	554,693	(17,709)
234,908	242,765	(7,857)
2,531,114	2,785,342	(254,228)
1,147,587	1,048,126	99,461
80,000	41,035	38,965
6,987,759	5,723,017	1,264,742
(4,105,778)	(3,421,903)	683,875
	(57,980)	(57,980)
(4,105,778)	(3,479,883)	625,896
5,289,282	5,289,282	
1,183,504	1,809,400	625,896

(refer to attached notes)

ANNEXE A-3

LES AILES DE LA MODE INCORPORÉES
STATEMENT OF RECEIPTS AND DISBURSEMENTS FOR THE
PERIOD APRIL 18 TO MAY 15, 2004 (the "Period")
(Note 1)

Receipts

Sales receipts (note 2)	6,722,326	6,289,230	(433,096)
Gift certificate sales (redemptions) (note 2)	(200,000)	181,146	381,146
Sale of non-core business units and redundant assets		45,209	45,209
Rents		88,344	88,344
Credit card rewards program reimbursements / membership commissions	400,000	303,725	(96,275)

Total receipts**Disbursements (note 3)**

Purchases	4,810,070	3,732,540	1,077,530
Salaries	926,396	977,192	(50,796)
DAS	404,740	434,745	(30,005)
Selling, General & Admin.	2,053,928	1,360,516	693,412
Financial (including principal repayment on term loan)	306,000		306,000
Sales taxes		81,613	(81,613)
Capital expenditures			
Reimbursement of expenses and management fees			

Total disbursements**Net receipts (disbursements) from operations**

Payment of pre-filing outstanding letters of credits	(1,578,808)	321,048	1,899,856
Reimbursement of expenses to BSF		(16,858)	(16,858)
(Payment) reimbursement of security deposits			

Net receipts (disbursements)

Bank balance - opening

Bank balance- closing

April 18 to May 15, 2004		
Forecast	Actual	Variance
(note 1)		
6,722,326	6,289,230	(433,096)
(200,000)	181,146	381,146
	45,209	45,209
	88,344	88,344
400,000	303,725	(96,275)
6,922,326	6,907,654	(14,672)
4,810,070	3,732,540	1,077,530
926,396	977,192	(50,796)
404,740	434,745	(30,005)
2,053,928	1,360,516	693,412
306,000		306,000
	81,613	(81,613)
8,501,134	6,586,606	1,914,528
(1,578,808)	321,048	1,899,856
	(16,858)	(16,858)
(1,578,808)	304,190	1,882,998
1,983,931	1,983,931	
405,123	2,288,121	1,882,998

(refer to attached notes)

ANNEXE A-4

**LES BOUTIQUES SAN FRANCISCO INCORPORÉES
LES AILES DE LA MODE INCORPORÉES
LES ÉDITIONS SAN FRANCISCO INCORPORÉES**

**NOTES TO STATEMENTS OF RECEIPTS AND DISBURSEMENTS
FOR THE PERIOD APRIL 18 TO MAY 15, 2004**

Note 1: General

As forecasted, there were no receipts and no disbursements for the Period for Les Éditions San Francisco Incorporées and, consequently, no statement of receipts and disbursements was prepared.

Note 2: Receipts

Actual weekly sales receipts correspond to the weekly sales (plus taxes), net of gift certificate redemptions, with the exception of American Express transactions which are presented on a cash basis.

Note 3: Disbursements

The actual disbursements are accounted for as of the date of issuance of the cheque.

ANNEXE B-1

Forecast for the week ending

BOUTIQUES SAN FRANCISCO (consolidated)**Receipts**

	May 22	May 29	June 5	June 12	June 19	June 26	July 3	July 10	July 17	July 24	July 31
Sales receipts, including taxes	2,356,293	2,455,102	2,352,042	2,935,332	3,115,159	4,036,999	3,737,517	3,491,725	2,937,102	2,552,616	2,645,570
Gift certificate redemptions	(50,000)	(50,000)	(40,000)	(40,000)	(40,000)	(40,000)	(40,000)	(50,000)	(50,000)	(50,000)	(50,000)
Rents	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Credit card rewards program reimbursement	65,000	-	-	400,000	65,000	-	-	-	400,000	65,000	-
Total receipts	2,371,293	2,405,102	2,312,042	3,295,332	3,140,159	3,996,999	3,697,517	3,441,725	3,287,102	2,567,616	2,595,570

Disbursements

Purchases	2,817,082	2,312,025	1,184,510	1,384,510	1,384,510	1,184,510	1,184,510	1,461,975	1,661,975	1,661,975	1,461,975
Salaries	-	742,499	-	742,499	-	742,499	-	767,499	-	792,499	-
DAS	-	318,101	-	328,101	-	338,101	-	330,025	-	340,775	-
General & admin.	809,671	564,134	1,241,160	669,660	1,241,160	669,660	1,241,160	269,676	841,176	269,676	269,676
Financial	-	-	103,000	-	-	-	-	24,000	-	-	-
Sales taxes	20,000	20,000	257,544	20,000	20,000	20,000	42,033	-	-	80,000	-
Capital expenditures	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total disbursements	3,646,753	3,956,758	2,786,214	3,144,770	2,645,670	2,954,770	2,467,703	2,853,175	2,503,151	3,144,925	1,731,651

Net receipts (disbursements) from operations

Net receipts (disbursements) from operations	(1,275,460)	(1,551,656)	(474,172)	150,562	494,489	1,042,229	1,229,814	588,551	783,952	(577,309)	863,920
Sale of non-core business units and redundant assets	56,700	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Repayment of bank-syndicate term-loan	(115,000)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Security Deposits	103,302	101,219	195,000	160,639	15,000	-	-	(25,000)	(25,000)	(25,000)	(25,000)
(Payment) Reimbursement of pre-filing letter of credits	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Net receipts (disbursements)	(1,230,458)	(1,450,437)	(279,172)	311,201	509,489	1,042,229	1,229,814	563,551	758,952	(602,309)	838,920
Bank balance, per books - opening	4,097,519	2,867,061	1,416,624	1,137,452	1,448,654	1,958,143	3,000,372	4,230,186	4,793,737	5,552,689	4,950,380
Bank balance, per books - closing before statutory claims	2,867,061	1,416,624	1,137,452	1,448,654	1,958,143	3,000,372	4,230,186	4,793,737	5,552,689	4,950,380	5,789,300

ANNEXE B-2

Forecast for the week ending

LES BOUTIQUES SAN FRANCISCO INCORPORÉES

	May 22	May 29	June 5	June 12	June 19	June 26	July 3	July 10	July 17	July 24	July 31
Sales receipts, including taxes	958,249	863,995	871,774	1,188,005	1,726,454	2,709,336	2,051,232	1,825,716	1,401,250	997,240	894,959
Gift certificate redemptions	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Reimbursement of commons expenses	-	2,400,000	800,000	-	-	-	-	1,000,000	-	-	-
Total receipts	958,249	3,263,995	1,671,774	1,188,005	1,726,454	2,709,336	2,051,232	2,825,716	1,401,250	997,240	894,959
Disbursements											
Purchases	1,238,698	1,019,583	504,800	504,800	504,800	504,800	504,800	195,250	195,250	195,250	195,250
Salaries	-	264,465	-	264,465	-	264,465	-	289,465	-	314,465	-
DAS	-	110,309	-	120,309	-	130,309	-	124,470	-	135,220	-
General & admin.	257,439	257,439	712,090	397,090	712,090	397,090	712,090	191,845	506,845	191,845	191,845
Financial	-	-	7,000	-	-	-	-	-	-	-	-
Sales taxes	20,000	20,000	20,000	20,000	20,000	20,000	20,000	-	-	80,000	-
Capital expenditures	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total disbursements	1,516,137	1,671,796	1,243,890	1,306,664	1,236,890	1,316,664	1,236,890	801,030	702,095	916,780	387,095
Net receipts (disbursements) from operations	(557,888)	1,592,199	427,884	(118,659)	489,564	1,392,672	814,342	2,024,686	699,155	80,460	507,864
Sale of non-core business units and redundant assets	56,700	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Repayment of bank-syndicate term-loan	(115,000)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Security Deposits	118,302	125,000	150,000	150,000	15,000	-	-	(25,000)	(25,000)	(25,000)	(25,000)
Advances to Les Ailes	-	(2,400,000)	(800,000)	-	-	-	-	(1,000,000)	-	-	-
(Payment) Reimbursement of pre-filing letter of credits	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Net receipts (disbursements)	(497,886)	(682,801)	(222,116)	31,341	504,564	1,392,672	814,342	999,686	674,155	55,460	482,864
Bank balance, per books - opening	1,809,396	1,311,510	628,710	406,593	437,934	942,497	2,335,169	3,149,511	4,149,197	4,823,352	4,878,812
Bank balance, per books - closing before statutory claims	1,311,510	628,710	406,593	437,934	942,497	2,335,169	3,149,511	4,149,197	4,823,352	4,878,812	5,361,676

ANNEXE B-3

Forecast for the week ending

LES AILES DE LA MODE INCORPORÉES

	May 22	May 29	June 5	June 12	June 19	June 26	July 3	July 10	July 17	July 24	July 31
Sales receipts, including taxes	1,398,044	1,591,107	1,480,269	1,747,327	1,388,706	1,327,664	1,686,285	1,666,010	1,535,853	1,555,376	1,750,612
Gift certificate redemptions	(50,000)	(50,000)	(40,000)	(40,000)	(40,000)	(40,000)	(40,000)	(50,000)	(50,000)	(50,000)	(50,000)
Rent	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Credit card rewards program reimbursement	65,000	-	-	400,000	65,000	-	-	-	400,000	65,000	-
Total receipts	1,413,044	1,541,107	1,440,269	2,107,327	1,413,706	1,287,664	1,646,285	1,616,010	1,885,853	1,570,376	1,700,612
Disbursements											
Purchases	1,578,384	1,292,442	679,710	879,710	879,710	679,710	679,710	1,266,725	1,466,725	1,466,725	1,266,725
Salaries	-	478,034	-	478,034	-	478,034	-	478,034	-	478,034	-
DAS	-	207,792	-	207,792	-	207,792	-	205,555	-	205,555	-
General & admin.	552,232	306,695	529,070	272,570	529,070	272,570	529,070	77,831	334,331	77,831	77,831
Financial	-	-	96,000	-	-	-	-	24,000	-	-	-
Sales taxes	-	-	237,544	-	-	-	22,033	-	-	-	-
Capital expenditures	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Reimbursement of commons expenses	-	2,400,000	800,000	-	-	-	-	1,000,000	-	-	-
Total disbursements	2,130,616	4,684,962	2,342,323	1,838,106	1,408,780	1,638,106	1,230,813	3,052,145	1,801,056	2,228,145	1,344,556
Net receipts (disbursements) from operations	(717,572)	(3,143,856)	(902,055)	269,222	4,926	(350,442)	415,472	(1,436,135)	84,797	(657,768)	356,056
Sale of non-core business units and redundant assets	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Repayment of bank-syndicate term-loan	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Security Deposits	(15,000)	(23,781)	45,000	10,639	-	-	-	-	-	-	-
Advances receive from BSF	-	2,400,000	800,000	-	-	-	-	1,000,000	-	-	-
(Payment) Reimbursement of pre-filing letter of credits	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Net receipts (disbursements)	(732,572)	(767,637)	(57,055)	279,861	4,926	(350,442)	415,472	(436,135)	84,797	(657,768)	356,056
Bank balance, per books - opening	2,288,123	1,555,551	787,914	730,859	1,010,720	1,015,646	665,204	1,080,676	644,542	729,339	71,571
Bank balance, per books - closing before statutory claims	1,555,551	787,914	730,859	1,010,720	1,015,646	665,204	1,080,676	644,541	729,339	71,571	427,627

ANNEXE B-4

Forecast for the week ending
LES ÉDITIONS SAN FRANCISCO INCORPORÉES

	May 22	May 29	June 5	June 12	June 19	June 26	July 3	July 10	July 17	July 24	July 31
Sales , including taxes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total receipts	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Disbursements											
Purchases	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Salaries	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
DAS	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
General & admin.	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Financial	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Sales taxes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Capital expenditures	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Reimbursement of management fees	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total disbursements	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Net receipts (disbursements) from operations	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
(Payment) Reimbursement of pre-filing letter of credits	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Advances to BSF	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Net receipts (disbursements)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Bank balance, per books - opening	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Bank balance, per books - closing before statutory claims	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

ANNEXE B-5

Les Boutiques San Francisco Incorporées/Les Ailes de la Mode Incorporées/Les Editions San Francisco Incorporées
For the period May 16 to July 31, 2004
Assumptions

- **General**

This financial forecast is management's estimate of the Boutique San Francisco Group's most probable financial position and results of operations for the forecast period. Accordingly, the forecast reflects management's judgement, based on present circumstances, of the most likely set of conditions and its most likely course of action. The assumptions disclosed herein are those that management believes are significant to the forecast or are key factors upon which the financial results of the Boutique San Francisco Group depend. Some assumptions inevitably will not materialize and unanticipated events and circumstances may occur subsequent to May 19, 2004, the date of this forecast. Therefore, the actual results achieved during the forecast period will vary from the forecast and the variation may be material.

- **Sales:**

Based on historical trending adjusted for current conditions.

- **Expenses:**

Based on historical trending adjusted for current conditions.

- **Debentures**

Assumes no interest payments made.

- **Ivanhoe term debt**

Assumes no interest payments made.

- **Purchases**

Purchases are based on the Companies buying plans and are assumed to be paid on a C.O.D. basis.

- **Intercompany accts**

Assumes Les Ailes de la mode Incorporées reimburses monthly their share of commons expense paid by Les Boutique San Francisco Incorporées.

ANNEXE C

**LES BOUTIQUES SAN FRANCISCO INCORPORÉES
ANALYSE DES TRANSACTIONS INTERCOMPAGNIES
MONTANTS DUS PAR LES AILES À SAN FRANCISCO**

	Total	Frais de gestion (note 1)	Transfert marchandise	Salaires (note 2)	Frais de restructuration (note 3)	NC & CC (note 4)	Fournitures (note 5)	Autres (note 6)
Transaction février 2004	\$ 1,071,019	\$ 423,845	\$ 259,665	\$ 132,733	\$ 244,112	\$ 82,053	\$ 13,554	\$ (84,943)
Paiements de février 2004	<u>(369,592)</u>	<u>(369,592)</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
Solde au 28 février 2004	\$ 701,427	\$ 54,253	\$ 259,665	\$ 132,733	\$ 244,112	\$ 82,053	\$ 13,554	\$ (84,943)
Mars 2004 (estimé)	\$ 1,111,326	\$ 460,981	\$ 11,104	\$ 127,392	\$ 486,551	\$ 21,626	\$ 13,218	\$ (9,546)
Paiements de mars 2004	<u>(208,358)</u>	<u>(208,358)</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
	<u>902,968</u>	<u>252,623</u>	<u>11,104</u>	<u>420,950</u>	<u>486,551</u>	<u>21,626</u>	<u>13,218</u>	<u>(9,546)</u>
Solde au 3 avril 2004	\$ 1,604,395	\$ 306,876	\$ 270,769	\$ 553,683	\$ 730,663	\$ 103,679	\$ 26,772	\$ (94,489)
Avril 2004 (estimé)	\$ 862,104	\$ 382,210	\$ 888	\$ 115,611	\$ 324,739	\$ 17,301	\$ 11,819	\$ 9,536
Solde au 30 avril 2004	\$ 2,466,499	\$ 689,086	\$ 271,657	\$ 669,294	\$ 1,055,402	\$ 120,980	\$ 38,591	\$ (84,953)

Note 1 :

Les frais de gestion incluent la quote-part de Les Ailes des dépenses énumérées à l'annexe A. La quote-part est calculée au prorata des ventes.

Note 2 :

Les salaires représentent principalement 70 % des salaires de l'entrepôt et une quote-part de certains salaires du département des achats attribuables à Les Ailes payés par BSF.

Note 3 :

La quote-part de Les Ailes est calculée au prorata des ventes.

Note 4 :

La clientèle peut échanger les notes de crédit et les certificats cadeau de chacune des bannières dans n'importe quelles des boutiques du groupe.

Note 5 :

Toutes les fournitures pouvant servir aux différentes bannières sont achetées par BSF et facturées à Les Ailes selon leur consommation.

Note 6 :

Cette charge ou ce crédit représente diverses transactions, par exemple une facture ou une charge payée par l'une mais pour l'autre.

ANNEXE D

LES BOUTIQUES SAN FRANCISCO INCORPORÉES
 LES AILES DE LA MODE INCORPORÉES
 LES ÉDITIONS SAN FRANCISCO INCORPORÉES

ANNEXE D

ESTIMATED LIABILITIES
 AS AT MAY 15, 2004 (note 1)

	BSF	Les Ailes	Editions	Total
1) Net salaries (note 2)				
2w/e May 15, 2004 (estimated)	264,500 \$	478,000 \$	- \$	742,500 \$
2) Deductions at source and benefits				
2w/e May 15, 2004 (estimated)	110,300	208,000	-	318,300
3) Sales taxes (estimated) (including GST, QST and PST)	-	155,900	-	155,900
4) Purchases				
Purchases	to be determined	to be determined	-	to be determined
5) Selling, General & Admin. (note 3)	<u>to be determined</u>	<u>to be determined</u>	<u>-</u>	<u>to be determined</u>
Total	<u>374,800 \$</u>	<u>841,900 \$</u>	<u>- \$</u>	<u>1,216,700 \$</u>

Note 1 : The above represents estimated liabilities and contingencies as at May 15, 2004 for certain specific expenses incurred since December 17, 2003.

Note 2 : Excluding vacation pay (except for recent layoffs)

Note 3 : To be determined upon closing of books at month end.

ANNEXE E

LES BOUTIQUES SAN FRANCISCO INCORPORÉES
Potential Directors & Officers' Liabilities, as at
(estimated)

May 15, 2004

Sales taxes payable	\$155,900
DAS payable	318,101
Salaries payable	742,499
Vacation payable	909,709
	<u>\$2,126,209</u>

ANNEXE F

**LES BOUTIQUES SAN FRANCISCO INCORPORÉES
LES AILES DE LA MODE INCORPORÉES
LES ÉDITIONS SAN FRANCISCO INCORPORÉES**

ÉCHÉANCIER ET IMPLANTATION DU PLAN D'ARRANGEMENT

21 mai 2004	Requête prolongeant le délai jusqu'au 30 juillet 2004
28 mai 2004	Envoi postal aux créanciers <ul style="list-style-type: none"> • Avis de la prolongation du délai • Avis de la Date limite pour le dépôt des réclamations
7 juin 2004	Dépôt du Plan d'Arrangement <p>Envoi postal aux créanciers</p> <ul style="list-style-type: none"> • Avis de convocation à l'assemblée des créanciers • Plan d'Arrangement • Rapport du Contrôleur sur le Plan d'Arrangement <p>Envoi aux créanciers de l'Avis de demande d'homologation du Plan d'Arrangement</p>
Juin 2004	Publications (2) dans les journaux de l'Avis de la Date limite pour le dépôt des réclamations <p>Publication (1) dans les journaux de l'Avis de convocation à l'assemblée des créanciers</p>
30 juin 2004	Date limite pour le dépôt des réclamations (« Bar Date »)
6 juillet 2004	Assemblée des créanciers
9 juillet 2004	Ratification du Plan d'Arrangement par la Cour
30 juillet 2004	Expiration du délai d'appel et conclusion de la transaction de placement privé
Août 2004	Dividende